



Rhône-Alpes, Savoie
Bourg-Saint-Maurice
Arc 1800
Villards

Immeuble Les Arandelières

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000133
Date de l'enquête initiale : 2000
Date(s) de rédaction : 2000
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : immeuble
Appellation : Les Arandelières

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1992, AC, 50

Historique

Le projet est élaboré en 1977 pour le compte de la « Francim» (Paris IX), puis en 1978 pour la SCI des Arandelières, maître d'ouvrage de l'opération. La conception est due à B. Taillefer qui travaille désormais seul les projets des Arcs au sein du « Groupe des Arcs ». C. Perriand poursuit sa collaboration avec l'équipe de concepteurs, et définit les dispositions intérieures des studios et des distributions. La mise en oeuvre est assurée par le bureau d'études COGEM avec A. Chedal, collaborateur de B. Taillefer. Le permis de construire est accordé en avril 1977. Le chantier démarre en juin 1977, et la livraison des logements a lieu l'année suivante en juillet 1978 ; l'immeuble est en service pour la saison 1978 / 1979. La résidence Les Arandelières est programmée dans la mise en oeuvre de la ZAC des Villards, dont le plan est étudié par G. Regairaz architecte urbaniste à l'AAM.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle

Dates : 1977 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : André Chedal (architecte, attribution par source), Charlotte Perriand (architecte, attribution par source), Bernard Taillefer (architecte, attribution par source)

Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Roger Godino (commanditaire)

Description

La résidence des Arandelières est la première construction réalisée aux Villards, après la construction du garage souterrain contre lequel elle s'adosse, entraînant plusieurs simplifications des principes jusque là retenus pour les grandes opérations des Arcs : les logements ne sont plus décalés entre eux, ni en hauteur, ni en plan ; les coursives de distribution sont horizontales. L'immeuble est composé de deux parties (double mur de refend) mitoyennes identiques. La trame du logement est de 5,00 m de largeur et plus de 7,00 m de profondeur permettant d'isoler le séjour de la chambre en les disposant tous les deux en façade. La résidence est composée comme un immeuble unique, traité en arc de cercle avec une façade continue sur la place des Arandelières et une façade "organique" à l'aval. Les terrasses sont différentes, suivant le côté de l'immeuble. Les toitures font l'objet d'une attention particulière : au porte neige horizontal développé jusque là est préférée une toiture composée de plusieurs versants inclinés assemblés entre eux ; la toiture constitue désormais un repère visuel. Les Arandelières comprennent 658 lits. La courbure du plan est obtenue par des murs de refend légèrement divergents qui décrivent les rayons d'un cercle. Les sept niveaux sont desservis par deux distributions verticales et une

distribution horizontale (coursive à chaque niveau) qui sépare l'édifice en deux parties : côté amont, deux niveaux de 10 studios chacun ; côté aval, sept niveaux de 12 studios chacun. Les logements sont différents entre les deux côtés.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : crépi ; essentage de planches ; béton armé

Matériau(x) de couverture : bois en couverture

Étage(s) ou vaisseau(x) : 4 étages de soubassement, 2 étages carrés

Élévations extérieures : élévation à travées

Type(s) de couverture : toit à longs pans

Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier droit

Autres organes de circulations : ascenseur

Typologies et état de conservation

Typologies : immeuble parallèle à la pente, coursive centrale

Statut, intérêt et protection

Les photographies représentant des œuvres de Charlotte Perriand ne sont pas affichées (application du droit patrimonial réclamé par les ayants-droit).

Statut de la propriété : propriété privée

Présentation

I. HISTORIQUE

A. Dates et acteurs

Le projet est d'abord élaboré en 1977 pour le compte de la « Francim » (domiciliée à Paris IX), puis en 1978 pour la SCI des Arandelières, maître d'ouvrage de l'opération.

La conception du projet est due à Bernard Taillefer qui conçoit désormais seul, les projets au sein du « Groupe des Arcs », depuis que Roger Godino a constitué en 1975 une équipe d'architectes et d'ingénieurs intégrée à la « Société des Montagnes de l'Arc », dans laquelle Bernard Taillefer est chargé de diriger l'architecture d'Arc 1800.

Charlotte Perriand poursuit sa collaboration avec l'équipe de concepteurs, et définit les dispositions intérieures des studios et des distributions.

La mise en oeuvre du projet est assurée par le bureau d'études « COGEM » (bureau d'études lié à la « Société Foncière de l'Arc »), avec André Chedal, le collaborateur de Bernard Taillefer.

Le permis de construire est accordé en avril 1977 ; le chantier est démarré en juin 1977, et la livraison des logements de la résidence « Les Arandelières » a lieu l'année suivante en juillet 1978 ; l'immeuble est en service pour la saison 1978 / 1979.

B. Origine du projet

La résidence « Les Arandelières » est programmée dans le cadre de la mise en oeuvre de la ZAC des Villards, dont le plan est étudié par Gaston Regairaz architecte urbaniste à l'Atelier d'Architecture en Montagne.

Le village des Villards, second village construit à Arc 1800 devant comprendre 3000 lits touristiques, est conçu pour être le centre principal de la station d'Arc 1800.

Le quartier des Villards est construit sur un site formant un épaulement de terrain, qui domine la vallée de l'Isère à l'aval, et s'ouvre à l'amont sur les pentes du domaine skiable. C'est ce qui guide la composition de la Z.A.C. des Villards établie sur une disposition très compacte des constructions entre elles, disposition très différente des choix retenus jusque-là pour les quartiers du Charvet (Arc 1800) ou de Pierre Blanche (Arc 1600).

Le quartier est organisé avec les principes suivants :

- absence de voirie intérieure, car tous les stationnements sont concentrés dans un parking couvert, enterré dans la pente,
- création d'un espace central, la « place du village des Villards » (place des Arandelières, et place de la Tarentaise), vaste plate-forme aménagée sur la dalle béton des garages, avec une double galerie commerciale, et les résidences autour : « ...j'imaginai cette place comme dans nos villages traditionnels : y seraient groupés les services civils et religieux ; une place animée les jours de fête, vivante, accueillante... » (Charlotte PERRIAND. **Une vie de création**, p. 370),
- organisation des urbanisations en deux séquences linéaires :
 - à l'aval, disposées en balcon, et bâties sur le socle du parking souterrain (ouvertes du côté de l'amont sur la place centrale, et du côté de l'aval dominant la vallée : les résidences « les Arandelières, « Becqui Rouge », Aiguille des Glaciers »),
 - à l'amont, disposées en front de neige (ouvertes du côté de l'amont vers la « grenouillère », et du côté de l'aval sur la place centrale : les résidences « Tournavelles I » et « Tournavelles II ») ;
- Aménagement d'un parcours piétons horizontal, placé sur une courbe de niveau (1800 environ), permettant une liaison depuis le village du Charvet jusqu'au village de Charmettoget, placé en bordure de la place des Villards ;

- La résidence « les Arandelières » est la première construction réalisée au quartier des Villards, après la construction du garage enterré. Elle est suivie en 1979, deux années plus tard, par la mise en chantier des résidences « Tournavelles » (« Tournavelles I » en 1979 et « Tournavelles II » en 1980).

Le choix de construire la résidence « les Arandelières » en adossement du parking souterrain, a entraîné plusieurs simplifications des principes jusque là retenus pour les grandes opérations des Arcs :

- les logements ne sont pas décalés entre eux, ni en hauteur, ni en plan ;
- les coursives de distribution sont horizontales ;
- l'immeuble est composé de deux parties (double mur de refend) mitoyennes identiques.

Néanmoins des principes directeurs sont maintenus :

- Charlotte Perriand développe un logement plus spacieux que les grandes opérations de « la Muraille » (Belles Challes et Lauzières à Charvet en 1974) en reprenant l'expérience acquise avec les studios de la résidence « Nova » dont la première tranche est achevée en 1978 ; chaque logement est organisé dans une trame de 5,00 mètres de largeur (et plus de 7,00 mètres de profondeur), permettant d'isoler le séjour de la chambre en les disposant tous les deux en façade ;
- la résidence est composée comme un immeuble unique, traité en arc de cercle (adossé au parking souterrain) offrant une façade continue (balcon en prolongement des studios, de type « urbaine ») sur la place des Arandelières et une façade « organique », à l'identique des autres réalisations de la station (double façade formée par la structure des terrasses) ;
- Les logements bénéficient d'une terrasse traitée différemment, suivant le côté de l'immeuble :
 - du côté de la place, des terrasses contiguës, en continuité de chaque logement ;
 - du côté aval, des terrasses individualisées développées seulement devant la partie séjour (disposition adoptée plus tard aux « Tournavelles »).

Avec le projet des « Arandelières », c'est la première fois que les toitures font l'objet d'une attention particulière ; au porte neige horizontal développé jusque là (la Nova en 1978), est préféré une toiture composée de plusieurs versants inclinés assemblés entre eux ; la toiture constitue désormais un repère visuel, comme pour des expériences antérieures avec la réalisation en 1975 des premières « Pagodes » au Charvet ; avec la résidence « les Arandelières », Bernard Taillefer introduit une écriture nouvelle pour les toitures qui sera développée et amplifiée par la suite (voir les résidences « Tournavelles »).

C. Programme

La résidence les « Arandelières » (réalisées en une année de 1977/1978) comprend au total 658 lits, répartis en 109 studios (et des commerces en pied d'immeuble, du côté de la place des Arandelières), pour une superficie de 5 760 m² de plancher. Le projet est une construction unique, mais réalisée en deux parties accolées (joints de dilatation).

Le plan est en arc de cercle : la courbure du plan est obtenue par des murs de refend légèrement divergents (écartés entre eux de quelques degrés) qui décrivent les rayons d'un cercle (suivant un principe analogue qui compose l'immeuble « la Nova »).

L'immeuble comprend 7 niveaux, desservis par deux distributions verticales et une distribution horizontale (coursive) qui sépare l'édifice en deux parties (60,00 m de longueur, et 16,00 m de largeur).

L'immeuble est composé de deux parties :

- côté amont, l'immeuble comprend :
 - deux niveaux de studios (10 studios par niveau),
 - les deux cages d'escaliers,
 - un niveau de rez-de-chaussée avec des commerces,
 - trois niveaux enterrés (un niveau de locaux à ski, et deux niveaux de parking) ;
- côté aval, l'immeuble comprend sept niveaux (12 studios par niveau).

Les logements sont différents, du côté aval et du côté amont :

- du côté amont : surface de 32,00 m² au sol environ (4,60 x 7,06 m) et une terrasse de 6,00 m² environ (1,40 m x 4,40 m),
- du côté aval : surface de 36,00 m² au sol environ (4,80 x 7,26 m) et une terrasse de 4,50 m² environ (1,40 m x 3,20 m) ;
- les rez-de-chaussée des parties aval, comprennent les commerces ouverts du côté de la place commerciale (place des Arandelières).

D. Principes du projet

D. 1 - Parti général, situation dans l'ensemble de la station

Le quartier des Villards (second quartier d'Arc 1800 à être aménagé à partir de 1978) se trouve au coeur du plateau d'Arc 1800, et disposé suivant une orientation tournée vers l'est et l'ouest, dans un secteur très dégagé ; le choix de l'urbanisation s'est porté dès l'origine sur une composition concentrée autour d'une place centrale créée sur la dalle du parking couvert collectif du quartier ; toutes les résidences sont édifiées soit sur l'infrastructure des parking (« Arandelières », « Becqui Rouge », « Aiguille des Glaciers »), soit en bordure de la structure enterrée (« Grand-Arbois », « Armoise », « Tournavelles »).

La résidence « les Arandelières » est à la fois construite sur l'infrastructure parking et adossée contre, formant ainsi une partie de la limite aval de la place centrale des Villards (avec les réalisations mitoyennes : au nord la résidence « Becqui Rouge » et au sud la résidence « Aiguille des Glaciers »).

La desserte automobile de la résidence « les Arandelières » est reliée au parking souterrain de la place commerciale des Villards, avec des accès directs par les niveaux inférieurs enterrés.

La résidence « les Arandelières » n'est pas reliée directement au domaine skiable, mais à proximité des grands départs des Villards (le télésiège du Carreley, le télésiège débrayable des « Villards », et le télécabine « Transarc » qui donne accès directement au domaine skiable supérieur d'Arc 2000) ;

D. 2 - Orientation / exposition / volumétrie / organisation / distribution

L'immeuble « les Arandelières » est unique bien que construit en deux parties mitoyennes (joints de dilatation), disposé suivant un plan en arc de cercle convergent vers la place commerciale.

L'édifice est composé suivant un plan en longueur, comprenant 12 travées régulières (5,00 m environ en moyenne entre axe de chaque travée), sur 7 niveaux du côté aval, et 6 niveaux du côté amont (infrastructure du parking enterré).

Les studios sont disposés avec une mono-orientation ; les uns sont exposés à l'est sur la place des Arandelières, et les autres à l'ouest sur la vallée; chaque travée comprend deux logements disposés face à face, séparés par la coursive.

L'immeuble « les Arandelières » est distribué verticalement et horizontalement, de la manière suivante :

- deux escaliers à double volée fermés (associés à un ascenseur), placés dans une travée côté amont, relie les sept niveaux entre eux ;

- une coursive horizontale, en arc de cercle, dessert à chaque niveau tous les studios.

La toiture est traitée de manière complexe par rapport aux réalisations précédentes, car elle est décomposée en plusieurs toitures à double versants, réparties différemment pour la partie avale et pour la partie amont :

- sur les douze travées de la partie amont, 5 toitures couvrent 3 groupes comprenant 2 travées, et 2 groupes comprenant 3 travées (les travées comprenant les escaliers),

- sur les douze travées de la partie aval, 3 toitures couvrent 3 groupes identiques comprenant 4 travées chacun ;

chaque toiture est à double versants avec une inclinaison identique (15°) ; les toitures s'assemblent entre elles par des noues.

E. Référence typologique

La construction est implantée de manière particulière,

- édiflée sur (et contre) la structure des parkings souterrains ;

- placée parallèlement aux courbes de niveau du terrain.

Le plan est tracé en arc de cercle : la courbure du plan est obtenue par des murs de refend légèrement divergents (écartés entre eux de quelques degrés) qui décrivent les rayons d'un cercle (suivant un principe analogue qui compose l'immeuble « la Nova »).

Les toitures sont composées de plusieurs versants, disposition reprise après pour les immeubles « Tournavelles », et développées au quartier de Charmetoger (avec les immeubles des « Mirantins », « Archeboc » et « Aiguilles Grives » ;

- La façade avale est composée suivant le principe de la « double façade » formée par la structure des terrasses et des garde-corps (développé dès les premières réalisations du quartier du Charvet : Belles Challes, Lauzières), tandis que la façade amont est traitée à la manière d'une « résidence urbaine », les terrasses étant construites en porte à faux, placées dans le prolongement des studios.

II. DESCRIPTION

A. Implantation dans le terrain

Corps de bâtiment unique ;

Implantation parallèle aux courbes de niveau du terrain, pour l'ensemble de la construction, avec coursive longitudinale centrale ;

Construction encastrée dans la pente ;

Le plan général de l'immeuble suit le tracé d'un arc de cercle dont le centre se trouve dans les premières pentes du domaine skiable.

B. Organisation du plan / répartition des logements

L'immeuble est composé de la manière suivante :

- les studios sont disposés de part et d'autre de la coursive centrale dans des travées larges (variable entre 4,60 et 4,80 m environ) ;

- 12 travées de studios à l'ouest, côté aval , sur 7 niveaux ;

- 12 travées à l'est, côté amont (en partie supérieure : 10 travées de studios et 2 travées pour les escaliers, sur 2 niveaux et un niveau de commerces) ;

- trois niveaux enterrés, parking en prolongement du parking des Villards situé sous la place des Arandelières ;

- plusieurs travées enterrées sont utilisées pour des locaux techniques (chaufferie, réserves, locaux de rangements pour les skis) ;

- les travées sont regroupées par 2 ou par 3 (4 ou 6 studios par niveau) et recouvertes par une toiture à double pans ; conduisant ainsi à la perception de 5 unités de logements à l'est (côté place) , et 3 unités de logements à l'ouest (côté vallée).

C. Structure porteuse verticale et horizontale

Dalles et murs de refend en béton armé.

D. Escaliers / coursives : distributions horizontales et verticales

Escaliers

Les deux cages d'escaliers placées dans une travée complète, sont éclairées par une façade vitrée ouverte sur la place des Arandelières ;
escaliers en béton recouverts de moquette ;
les escaliers donnent accès à tous les niveaux de logements, et au parking central des Villards en partie enterrée.

Coursives

Les coursives sont centrales, sur toute la longueur de l'immeuble.
Les coursives suivent un tracé en arc de cercle identique au plan de l'immeuble.
Les studios sont disposés de part et d'autre de la coursive : deux studios par travée.
Le sol est recouvert de moquette brun rouge.
Les murs sont recouverts d'un crépis grossier blanc.
L'éclairage est constitué de luminaires bois, placés au niveau de chaque travée.
Les portes des logements sont peintes en vert vif.

E. Terrasse

Terrasses (façade ouest , côté aval, sur la vallée)

-Chaque studio est prolongé par une terrasse d'une profondeur de 1,40 mètre environ et une largeur de 3,12 environ (largeur du séjour), n'occupant pas toute la travée du studio.
L'ossature des terrasses est mixte : béton et bois, et celle des garde-corps est mixte : charpente bois et ferronnerie métallique.

L'ensemble constitue une « seconde façade » composée des pièces suivantes :

- dalle béton en porte à faux, placée dans le prolongement du niveau intérieur de chaque studio (donc pas de décalage entre la terrasse et le studio), de longueur 3,12 m environ (longueur des terrasses) ; avec remontées latérales pour support du barraudage ;
- des poteaux verticaux (section 22/22 cm) placés au droit de chaque angle de la dalle béton de la terrasse, et fixés au nez de la dalle ;
- une pièce de bois horizontale placée sur le chant de la dalle béton protège la tête de la dalle, fixée entre les deux poteaux verticaux ;
- les sous faces des dalles béton armé sont recouvertes par un double voligeage disjoint (caillebotis) ;
- au niveau de la toiture, les poteaux verticaux sont calés sous les pannes béton support de la toiture ;
- Pour franchir toute la hauteur de la façade, les poteaux verticaux sont assemblés à chaque étage au nez de la dalle.

Cloisons entre les balcons

Lorsque les terrasses sont mitoyennes, les cloisons de séparation sont fixées entre le mur de refend et le poteau ; ces cloisons sont faites de trois cours de planches. Au milieu, trois planches horizontales sur chant, sur lesquelles sont clouées sur chaque face une série de planches espacées, disposées verticalement et en quinconce.

Garde-corps

Le garde-corps est composé de deux parties :

- l'une en ferronnerie peinte en bleu, composée d'un barraudage vertical arrondi aux extrémités et fixé à la dalle et aux poteaux bois par des équerres métalliques ; pour faciliter la pose pendant le chantier, la lisse haute du barraudage est télescopique ;
- l'autre en bois : la main courante ; c'est un madrier de bois placé à l'horizontale ; il est fixé aux poteaux et aux murs de refend par l'intermédiaire de pièces métalliques en L.

Les deux parties du garde-corps indépendantes laissent un bandeau horizontal libre au niveau du regard pour les personnes assises sur les banquettes intérieures.

Le barraudage est en ferronnerie peinte en bleu : un barraudage vertical arrondi aux extrémités et fixé à la dalle et aux poteaux par des équerres métalliques ; pour faciliter la pose pendant le chantier, la lisse haute du barraudage est télescopique.

Terrasses est (façade est , côté amont, sur la place des Arandelières)

Chaque studio est prolongé par une terrasse d'une profondeur de 1,40 mètre environ et une largeur de 4,60 m environ (largeur de tout le studio) ; les terrasses se développent sur tout le long de la façade.

Les terrasses sont réalisées dans le prolongement des dalles des logements, placées en porte à faux (donc pas de décalage entre la terrasse et le studio) ; L'ossature en béton armé est habillée de bois :

- une pièce de bois horizontale placée sur le chant de la dalle béton protège la tête de la dalle,
- les sous faces des dalles béton armé sont recouvertes par un double voligeage disjoint (caillebotis).

Garde-corps

Le garde-corps est identique à celui de la façade ouest

Cloisons entre les balcons

Les cloisons séparatives entre les balcons sont placées entre chaque unité de logements, prolongeant par un dispositif en bois, les murs de refend sur la profondeur de la terrasse ;
pour les travées d'une même unité, les cloisons séparatives sont de même type que celles de la façade ouest.

F. Couverture / toiture

Structure

La charpente est en bois, faite de pannes (en appuis sur les murs de refend, et sur des consoles béton en porte à faux pour tenir les dépassées) et de chevrons.

La couverture est un porte-neige en bois d'une inclinaison de 15° environ.

Les consoles en béton supportent des pièces en bois qui suivent la pente du toit (« arbalétriers »), sur lesquels sont posées les pannes qui portent le chevronnage.

Sur les façades longitudinales, la toiture présente une dépassée systématique équivalente à la largeur des terrasses, destinée à les protéger.

Volumétrie

La toiture composée d'une série de pans inclinés regroupés par deux, composés de la manière suivante :

- l'orientation des versants est identique pour tous les versants : faitages et égout sont dans le même sens que les murs de refend ;

- la pente de toiture est identique pour tous les versants ;

- le regroupement des toitures est différent pour la partie amont et pour la partie aval ; chaque unité de logements est couverte par une toiture à deux pans.

--Côté est (amont), les unités couvertes par deux pans sont composées soit de 2 travées soit de 3 travées ; le faitage est toujours situé au milieu de la largeur de l'unité, donnant ainsi l'apparence d'immeuble composé de petites parties ;

-- Côté ouest, les unités couvertes par deux pans sont composées de 4 travées; le faitage est toujours situé au milieu de la largeur de l'unité.

Les locaux techniques des deux circulations verticales émergent en toiture.

G. Façades et baies

La façade ouest (côté aval)

Pour chaque studio, la façade du séjour est entièrement vitrée, avec une porte pour accéder à la terrasse, et une baie fixe.

Les terrasses sont en béton armé et les gardes corps maintenus par une ossature en poteaux bois qui s'élève sur toute la hauteur de la façade.

Chaque logement bénéficie d'une terrasse ; la terrasse n'occupe pas toute la largeur de la travée ; elle est placée seulement devant le séjour.

L'aménagement des logements étant symétrique par rapport aux murs de refend, les terrasses sont accolées deux à deux.

Des rideaux intérieurs de couleur unie (orange ou bleu) tendus sur toute la hauteur, forment protection.

Traitement des façades au niveau des chambres

La façade de la partie chambre est en léger retrait par rapport à la façade du séjour ;

- une baie vitrée de proportion verticale,

- un bardage vertical en bois.

La façade est (côté amont)

Façade linéaire, sans redent.

Les façades des commerces et des logements sont entièrement vitrées, avec des baies fixes et une porte ;

- menuiseries en bois.

Des rideaux intérieurs de couleur unie (orange) tendus sur toute la hauteur, forment protection.

Pignons

Façade lisse sans redent ;

bardage vertical en bois.

H. Entrées et parties communes

Halls

Les halls d'entrée sont placés au niveau 5, de plain-pied avec la place des Arandelières ;

le hall est spacieux, équipé d'un sas avec des portes vitrées, et un grand vitrage ouvert sur la façade avale (ouest).

Chaque entrée est prolongée par un « salon », équipé de banquettes fixes en bois, et une façade entièrement vitrée sur le panorama de la vallée de l'Isère.

Les murs sont recouverts de lambris bois.

Un bureau fermé vitré pour l'accueil.

Des luminaires au plafond, composés de lattes de bois assemblées et ajourées formant un triangle.

La cage d'escalier et l'ascenseur sont en prolongement du hall d'entrée.

I. Intérieur des logements

I.1 - Principe général

Chaque studio occupe une travée de grande largeur (4,80 m environ) ;

des travées larges : 4.50 m pour les logements orientés à l'est, et 5,00 m pour les logements orientés à l'ouest (à cause de la divergence des murs de refend).

Un logement par travée ;

dans la partie arrière du logement (côté coursive), sanitaires et cuisine ;

dans la partie avant du logement (côté façade) une cloison divise la travée en deux pièces : une chambre aux dimensions optimales pour placer trois lits et des placards, et le séjour.

I.2 - Distribution

En entrant, on trouve successivement :

- autour de la gaine technique rectangulaire dont le petit côté est placé contre le mur de refend :

--- d'un côté le WC,

--- de l'autre, le « plan de cuisson », avec un évier, trois plaques électriques ; au-dessus des rayons de rangement en tôle émaillée blanche. Le fond est protégé par une tôle émaillée vert vif.

--- perpendiculaire au mur de refend, en face du plan de cuisson, le « comptoir-bar », avec au-dessus des rayons et au-dessous des placards respirants. Le comptoir-bar se compose de deux plateaux superposés ; le plateau supérieur, décalé vers le séjour, est en bois, le plateau inférieur, qui surmonte les placards, est en zinc.

Le séjour : à proximité du comptoir-bar et adossé au mur de refend, un meuble fixe à quatre tiroirs ; deux banquettes disposées en équerre autour du coin repas ;

Une porte vitrée pour accéder à la terrasse et une grande baie vitrée fixe sur le reste de la largeur de la travée.

La « galerie d'accès » est surmontée d'un rayon « support à bagages ».

De l'autre côté de la « galerie d'accès », on trouve :

--- « la salle de bain normalisée » (salle de bain monobloc préfabriquée avec une porte découpée dans la coque), avec une grande baignoire, un lavabo et un bidet ; les parois sont revêtues de tôle émaillée orange à l'intérieur et de bois à l'extérieur ;

--- deux placards respirants adossés au mur de refend ;

--- la chambre disposée en longueur. Trois lits simples placés le long du mur de refend : deux lits superposés et un lit sur des placards, avec un passage pour accéder à la fenêtre.

I.3 - Mobilier

Trois appliques en métal noir pivotantes : deux dans le séjour, et une dans la chambre ;

une applique circulaire en métal dans la chambre.

Des chaises en métal noir et cuir ;

deux tables avec plateau en bois sur pied métallique à vérin : une table carrée et une table pentagonale ;

un tabouret bas en fibre de verre noir.

J.-F. LYON-CAEN/C. SALOMON-PELEN

Références documentaires

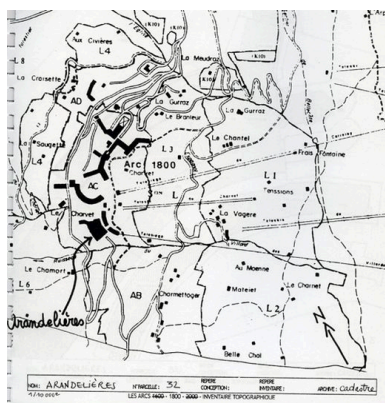
Documents d'archive

- **AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire**
AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire

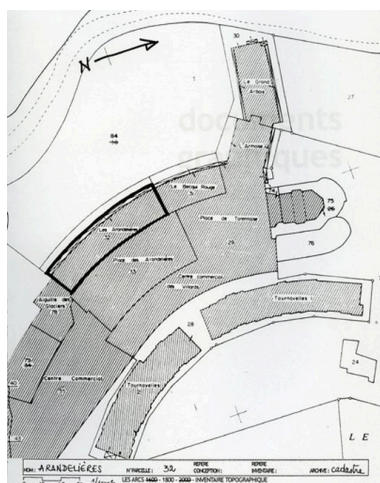
Bibliographie

- **PERRIAND, Charlotte. Une vie de création. Odile JAMob, 1998**
PERRIAND, Charlotte. Une vie de création. Odile JAMob, 1998
p. 370

Illustrations



Plan de situation d'après le plan cadastral, 1992, tableau d'assemblage



Vue d'ensemble depuis l'ouest
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301356NUCA

Dess. Jean-François Lyon-
Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301355NUD



Façade est (amont) depuis
la place des Arandelières
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301357NUCA

Plan masse d'après le plan
cadastral, 1992, section AC
Dess. Jean-François Lyon-
Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301354NUD



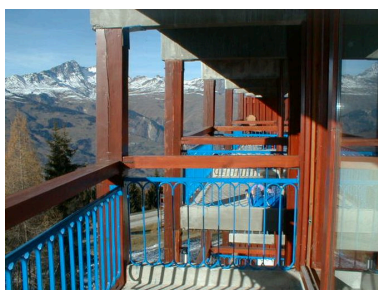
Vue depuis le nord-est,
place des Arandelières
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301358NUCA



Façade ouest (aval)
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301359NUCA



Façade ouest (aval) :
détail des terrasses
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301360NUCA



Enfilade des terrasses
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301361NUCA

Le hall d'entrée
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301362NUCA

Le hall d'entrée
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301363NUCA

Le hall d'entrée : la grande baie
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301364NUCA

L'escalier principal
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301365NUCA

Une coursive
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301366NUCA

Logement : coin cuisine, le
comptoir bar et le plan de cuisson
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301367NUCA

Logement : une chambre
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301368NUCA

Logement : la salle
de bain normalisée
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301369NUCA

Logement, le mobilier :
un placard respirant
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301372NUCA

Logement, le mobilier :
la table hexagonale avec
plateau bois et pied métallique
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301375NUCA

Logement, le mobilier :
une chaise en métal et cuir
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301370NUCA

Logement, le mobilier : table
carrée et tabouret en fibre de verre
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301374NUCA

Logement, le mobilier :
une applique en métal
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301371NUCA

Logement, le mobilier :
applique et radio incorporée
dans le dossier de la banquette
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301373NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Présentation de l'étude du patrimoine architectural de la station des Arcs (IA73000157) Bourg-Saint-Maurice
Immeubles (IA73000151) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice

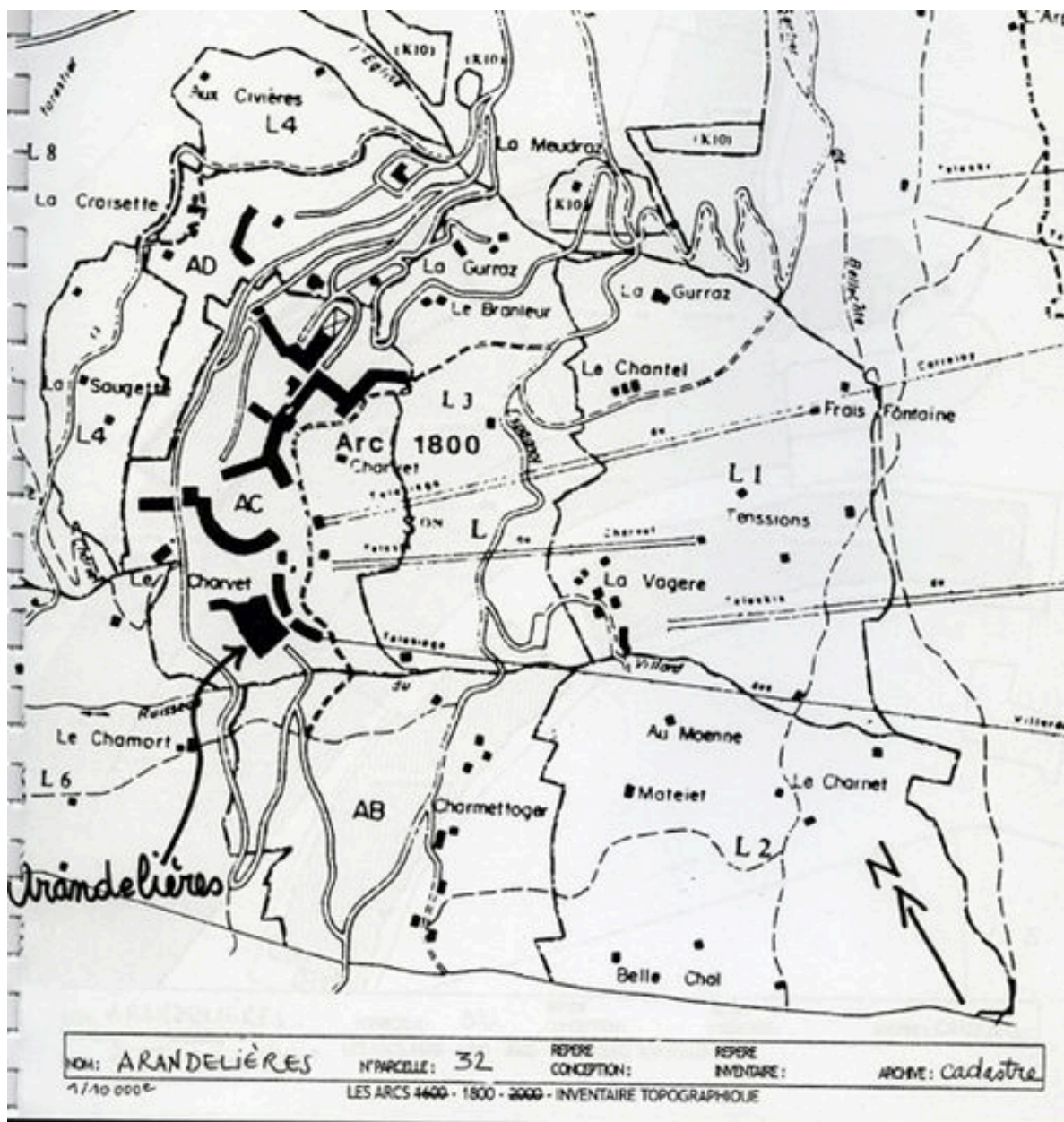
Oeuvre(s) contenue(s) :

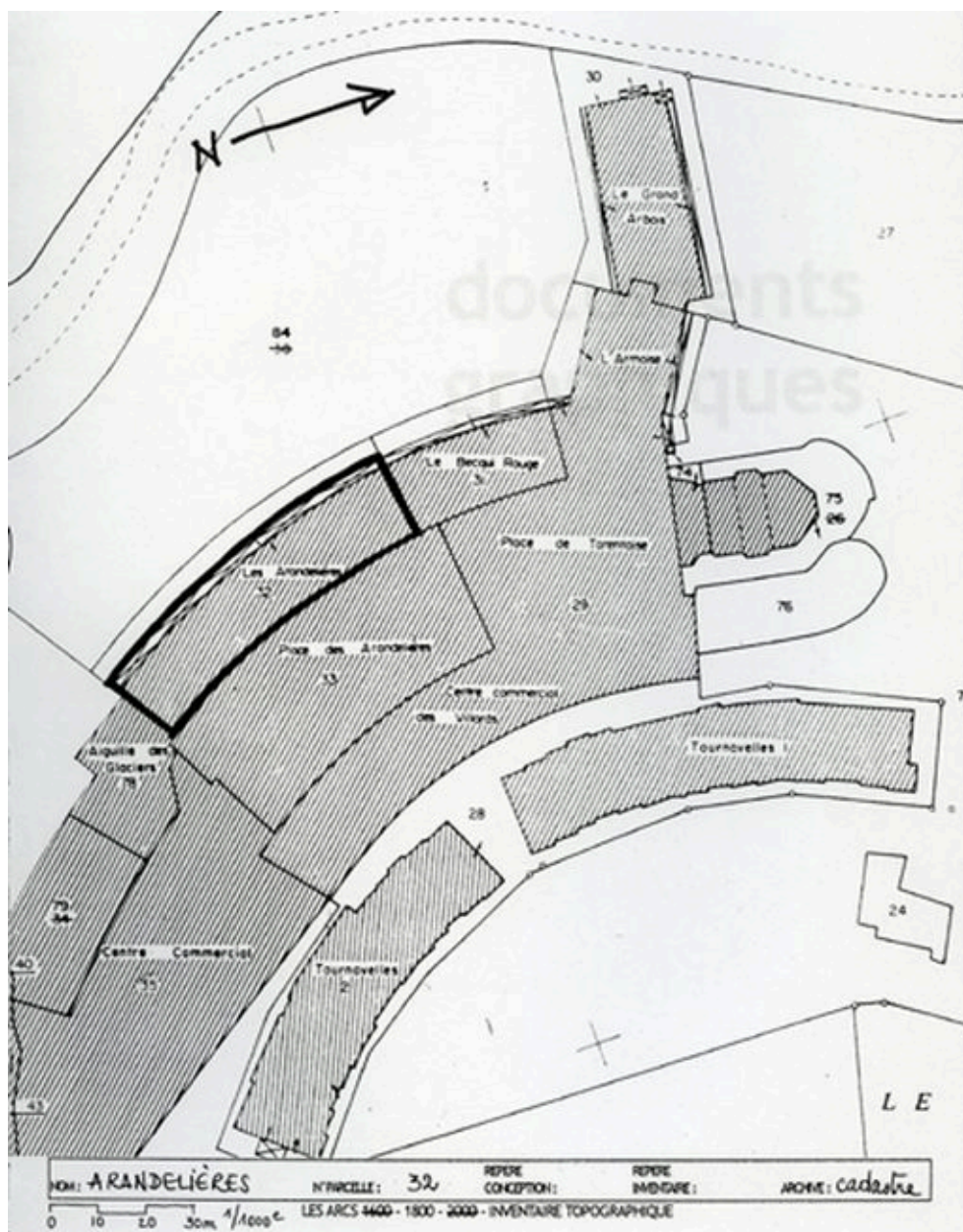
Oeuvre(s) en rapport :

Station de sports d'hiver Arc 1800 : Charvet - Villards - Charmettoger (IA73000154) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Arc 1800

Auteur(s) du dossier : Jean-François Lyon-Caen, Catherine Salomon-Pelen

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble





IVR82_20057301354NUD

Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen

Date de prise de vue : 2002

Technique de relevé : reprise de fond ;

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble depuis l'ouest

IVR82_20057301356NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade est (amont) depuis la place des Arandelières

IVR82_20057301357NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue depuis le nord-est, place des Arandelières

IVR82_20057301358NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade ouest (aval)

IVR82_20057301359NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



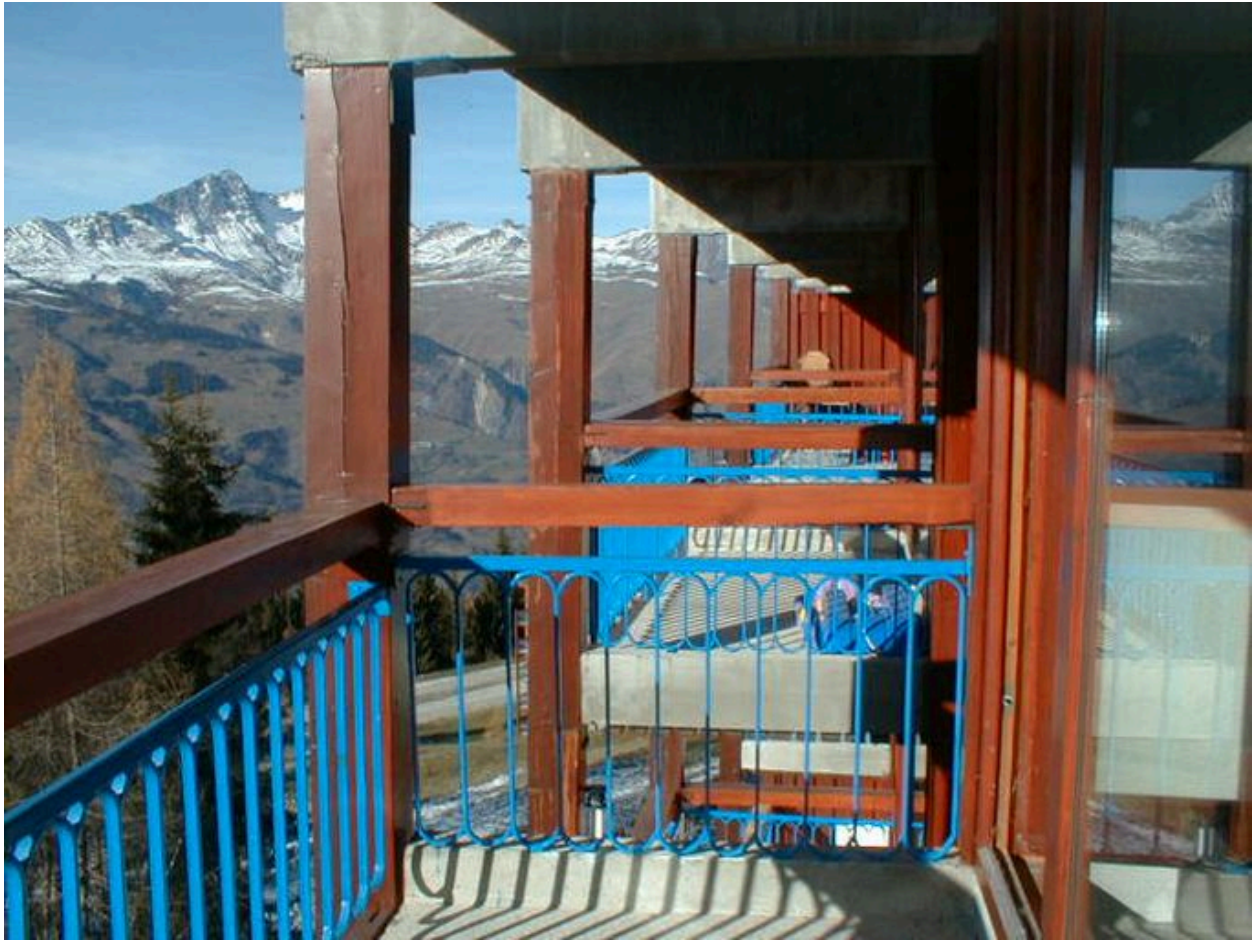
Façade ouest (aval) : détail des terrasses

IVR82_20057301360NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Enfilade des terrasses

IVR82_20057301361NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Le hall d'entrée

IVR82_20057301362NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Le hall d'entrée

IVR82_20057301363NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Le hall d'entrée : la grande baie

IVR82_20057301364NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

L'escalier principal

IVR82_20057301365NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Une cursive

IVR82_20057301366NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : coin cuisine, le comptoir bar et le plan de cuisson

IVR82_20057301367NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : une chambre

IVR82_20057301368NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : la salle de bain normalisée

IVR82_20057301369NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement, le mobilier : un placard respirant

IVR82_20057301372NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement, le mobilier : la table hexagonale avec plateau bois et pied métallique

IVR82_20057301375NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement, le mobilier : une chaise en métal et cuir

IVR82_20057301370NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement, le mobilier : table carrée et tabouret en fibre de verre

IVR82_20057301374NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement, le mobilier : une applique en métal

IVR82_20057301371NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement, le mobilier : applique et radio incorporée dans le dossier de la banquette

IVR82_20057301373NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation